



Paris, le 30 octobre 2009

NICOLE BRICQ

SÉNATRICE
DE SEINE-ET-MARNEVICE-PRÉSIDENTE
DE LA COMMISSION
DES FINANCES

Réforme des collectivités territoriales : droit de réponse de Nicole BRICQ,

sénatrice de Seine-et-Marne,
Vice-présidente de la Commission des Finances

Les Sénateurs UMP de Seine-et-Marne ont saisi avec virulence les maires et conseillers municipaux du département. Ils ont raillé par courrier la mise en garde du Président du Conseil Général quant à la réforme des collectivités territoriales, prévue en discussion au Sénat à partir du mois de décembre.

Je veux y répondre et alerter l'opinion sur ce qui se prépare.

Dans leur courrier, mes collègues s'offusquent qu'un élu, en l'occurrence le Président du Conseil Général, se saisisse d'un projet de réforme qui le concerne au premier chef, sous prétexte que le texte n'est pas encore en discussion au Parlement. Cela ne saurait être un argument en démocratie !

Du reste le projet, dans son économie générale, est largement connu. A Saint-Dizier, le **Président de la République a confirmé la suppression de 3.000 élus locaux, sur le prétexte fallacieux de faire des économies.** Mais ces économies ne sont pas avérées. Cette réforme concerne en réalité à peine 1% du nombre total d'élus, le niveau communal n'étant pas concerné. Ajoutons à cela le coût de l'aménagement nécessaire des assemblées départementales et régionales, trop étroites aujourd'hui pour accueillir les futurs "conseillers territoriaux" : **selon le Conseil d'État, les études d'impact actuelles sont insuffisantes pour valider les projections d'économie.**

Par ailleurs, l'argument du Président de la République de favoriser la parité en réformant le mode de scrutin est un faux semblant. Les trois présidentes des délégations aux Droits des femmes de l'Assemblée nationale, du Sénat et du Conseil économique, social et environnemental, de sensibilités politiques différentes, dans un communiqué commun ont déclaré que le projet de loi relatif à l'élection des conseillers territoriaux *"aura pour conséquence quasi-mécanique d'exclure les femmes des responsabilités départementales et régionales"*. Quelle modernité !



Le Président a également confirmé sa volonté de **supprimer la taxe professionnelle** responsable à elle seule selon lui, du phénomène de délocalisation industrielle dans les pays de l'OCDE. Là encore, il n'étaye pas ses propos. Toutes les études publiques affichent comme première priorité d'implantation la qualité des infrastructures et en second, la qualité de la main d'œuvre. **La réforme de la taxe professionnelle aboutira, en réalité, à faire basculer la fiscalité assise sur les entreprises vers les ménages, asphyxiera les collectivités et recentralisera la capacité fiscale et financière au Ministère de l'Économie et des Finances par le jeu des dotations budgétaires, en diminution constante depuis plusieurs années.** Déjà de nombreux élus de la majorité ont dénoncé cette situation, et la gravité d'un tel transfert.

Dans une situation où depuis 2004, les compétences transférées aux collectivités sont le plus souvent non compensées, comme le souligne régulièrement avec légitimité le Président du Conseil Général, les Sénateurs de la majorité préfèrent en appeler ironiquement à la fable de "la cigale et la fourmi".

Le sujet est trop grave. Il s'agit ni plus ni moins en nous opposant à ces projets de réforme, de défendre une liberté républicaine de base et les services publics de proximité, qui touchent toutes les catégories sociales et particulièrement les plus modestes.

Nicole BRICQ